

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|---|----------------|----------|-----------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Présents | Suffrages exprimés |
| 19 | 19 | 14 | 17 |

Date de la convocation

05.09.2024

Séance du 9 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 9 septembre,

À 20 heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

Présents :

Adjointes au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

Mme Marjorie BERARD, M. Régis VALENTIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Louise PERROTIN, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : M. Roger PELEGRIN à M. Philippe ANGELETTI, Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT, M. Alain GUEYDON à M. Régis AUDIBERT

Excusés : Mme. Claudie BLANC, M. Roger PELLEGRIN, M. Alain GUEYDON.

Absents : Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°39/2024

Objet : Personnels permanents – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°23/2024 du 11 juin 2024, il a été adopté à l'unanimité :

- L'ouverture des postes suivants :
 - 2 postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine) ;
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h/semaine).

- Et la fermeture des postes suivants :
 - 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (35h/semaine) ;
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine).

à compter du 01.10.2024, en prévision des évolutions de carrière, en raison des mouvements de personnels et à l'accroissement des missions des agents concernés par des éventuels avancements de grade sur l'année 2024.

Toutefois, la suppression des postes nécessite la saisine du Comité Social Territorial (CST) siégeant au Centre de Gestion 84. La prochaine séance étant prévue le 12.11.2024, il est proposé de ne pas fermer les postes en attendant le retour du CST et d'ouvrir les postes référencés dans ladite délibération à compter du 1^{er} décembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Retire, la délibération n°23/2024 du 11 juin 2024.

Approuve, l'ouverture des postes suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35h/semaine).

A compter du 1^{er} décembre 2024.

Approuve, le maintien des postes suivants dans le tableau des effectifs en attendant le retour du CST et la prise d'une nouvelle délibération :

- 2 postes d'adjoints techniques à temps complet (35h/semaine) ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h/semaine).

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout document venant en application de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 12.09.2024

Le Maire

Philippe EGG



Les secrétaires de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe

M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal

Publiée le :